

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2020

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercices :

M. HOURDOU Philippe	Mme GOUDARD Danielle	Mme CATINELLA Virginie
Mme DEFRANCE Marlène	M. PALOMAS Sébastien	Mme GROULARD Nathalie
Mme ROUX Isabelle	M. CHOSSON Jonathan	
M. PRADON Régis	M. CHALEAT Stéphane	

Etaient absents :

M. MOTTET Hugues qui a donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle pour voter en son nom.
M. BLACHON Fabrice qui a donné pouvoir à M. CHOSSON Jonathan pour voter en son nom.
Mme SANTUCCI Françoise qui a donné pouvoir à M. PRADON Régis pour voter en son nom.
Mme MANDARON Pauline qui a donné pouvoir à Mme CATINELLA Virginie pour voter en son nom.
M. BONNARDEL Laurent qui a donné pouvoir à Mme CATINELLA Virginie pour voter en son nom.

Mme GOUDARD Danielle a été désignée comme secrétaire de séance.

M. le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal : l'achat d'un broyeur à végétaux.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Les comptes rendus des conseils municipaux du 18/06/2020, 10/07/2020 et 08/10/2020 sont approuvés à l'unanimité.

2020-035 : Approbation des rapports sur le Prix et la Qualité du Service pour les déchets et l'assainissement de l'année 2019 de l'agglomération Valence Romans Agglo

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3 500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour les déchets et l'assainissement de l'année 2019, établi par la communauté d'agglomération Valence Romans Agglo.

Ces rapports sont consultables en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

Les rapports du canal de la Bourne et su Syndicat d'Irrigation Drômois n'ont pas été reçus, l'approbation est reportée.

2020-036 : Approbation du rapport sur la qualité du service du SIERS 2019

Monsieur le Maire présente le rapport annuel 2019 du SIERS. Le Conseil Municipal en prend acte.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le rapport annuel du Syndicat Intercommunal des Eaux de Rochefort Samson pour l'année 2019 ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

2020-037 : Approbation du rapport annuel 2019 de Valence-Romans Agglo

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport de Valence Romans Agglo relatif à l'exercice 2019.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en fait la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le rapport de Valence Romans Agglo relatif à l'exercice 2019 ;
- AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

En l'absence de transfert sur 2019 il n'y aura pas de rapport de la CLECT.

Pour information, suite à une redéfinition de la circonscription de l'éducation nationale « Romans Est » dont dépend l'antenne du RASED, la commune de Chatuzange le Goubet étant désormais affectée à une autre circonscription, il convient de modifier la convention initiale afin de la libérer de ses droits et obligations. A cet occasion le montant de la participation de chaque commune va être réévaluée.

2020-038 : Renouvellement du mobilier de la cantine : demande de subvention auprès du Département et de l'Etat

Compte tenu du contexte sanitaire liée à la COVID-19 il est nécessaire de réorganiser la cantine. Les tables rondes actuelles prennent beaucoup de place et rendent difficile la circulation entre celles-ci. Il est proposé de renouveler le matériel par l'achat de tables rectangulaires et de chaises assorties. Le coût estimé pour cette opération est de 7 500 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès de l'Etat et du Département de la Drôme une subvention pour ces acquisitions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- SOLLICITE auprès de l'Etat et du Département de la Drôme une subvention dans la limite des plafonds disponibles.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

2020-039 : Classement dans le domaine public communal des voies et réseaux du lotissement les Allées Vertes I

Monsieur le Maire expose qu'en accord avec la communauté d'agglomération compétente dans les domaines de l'assainissement et de l'éclairage public, il propose l'intégration de la voie privée du lotissement les Allées Vertes I dans le domaine communal.

La voie concernée correspond à la parcelle cadastrée ZI 420 d'une superficie de 3 354 m².

Divers :

- Vu en bureau des Maires :
 - Projet solidarité aux communes.
 - Coût COVID pour l'agglo estimé à 20 M €.
 - Financer le projet du territoire sans toucher l'impôt.
 - Les communes ne toucheront pas d'aides.
 - Pression fiscale : projet de passer la taxe foncière de 1.98% à 3.96%, la hausse fiscale sera reversée aux communes.
 - Dotation de solidarité environ 18 000€ pendant 6 ans budget de fonctionnement seulement.

- Points sur les travaux :
 - Fin des travaux Avenue G Gaud.
 - Façade de l'ancien arrêt de bus faite (au sein du village).
 - Menuiserie de la salle des fêtes pendant le mois de Février 2021.
 - Préau de l'école fin Mars.
 - Les institutrices sont très contentes de la salle de motricité, par un envoi de mail, elles remercient la commune.
 - Un 3^{ème} CSE sera installé à la gare de Marches.
 - Rue G Gaud changement des luminaires en début d'année
 - Dénomination des voies pour le lotissement les Coteaux de Flavie, en attente d'un échange avec le lotisseur
 - Pas de vœux en 2021, vu le contexte COVID
 - Démission d'un agent contractuel : entretien avec les candidats dans les jours à venir
 - Purificateur d'air financé à 80% par la Région AURA (aide plafonnée à 1800€) et le solde à la charge de la commune, installé dans la salle de cantine
 - Journal communal : envoi 1^{er} BAT ce vendredi auprès des conseillers, retour attendu lundi soir maximum, relecture mardi matin en mairie, jeudi 2^{ème} BAT, retour le 29 déc. maximum, envoi et impression chez Original
 - Distribution du journal communal première semaine de janvier

- Prochaine date du conseil municipal fixée au 21 janvier 2021

Séance levée à 20h45

Danielle GOUDARD

Secrétaire de séance

Philippe HOURDOU

Maire